

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-12-390

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 17 novembre 2016;
 - 2.3 Séance extraordinaire du 29 novembre 2016;
- 3. Pétitions**
 - 3.1 Demande de réduction de vitesse sur la route 112, secteur lac Orford;
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Règlement 2016-323 amendant le règlement du Plan d’urbanisme 2014-277 de la municipalité de Bolton-Est;
 - 4.2 Avis de la municipalité d’Austin selon les art. 110.2, 137.17 et 234.1 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;
 - 4.3 Demande de commandite – École secondaire de la Ruche;
 - 4.4 Avis de consultation publique de la MRC de Memphrémagog sur le projet de règlement 19-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé 8-98 et ses amendements;
 - 4.5 Règlement numéro 13-16-2 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;
 - 4.6 Règlement numéro 18-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Résolution fixant l’assemblée du mois de janvier au lundi 9 janvier 2017, suivie d’un vin d’honneur;
 - 5.3 Résolution établissant le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil;

- 5.4 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2016;
- 5.5 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil;
- 5.6 Signature d'une entente pour le maintien de services publics et d'un bail de location de terrain avec chemin de fer du Centre du Maine et du Québec (Central Maine and Quebec Railway);
- 5.7 Déclaration des intérêts pécuniaires;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2016;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2016;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2016;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif n°6 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Acquisition de cinq (5) appareils respiratoires;

9. Travaux publics

- 9.1 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2016-2017;
- 9.2 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 30 novembre 2016;
- 9.3 Achat d'équipements de voirie;
- 9.4 Asphaltage des accotements sur la route 112;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2016;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2016;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2016;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 novembre 2016;
- 10.5 Renouvellement de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;
- 10.6 Acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 octobre 2016;
- 11.2 Adhésion 2017 de l'inspecteur et l'inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 9,84 x 10,84 mètres sur la rue de l'Amitié, lot 2 237 372;
- 13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 6,1 X 7,92 mètres sur le chemin de l'Amitié, lot 2 237 371;
- 13.3 Demande pour la construction d'une pergola de bardeau gris deux tons sur un patio ; couleur de la brique de la maison passant de beige-rose à grise ; résidence située au 139 chemin George Bonnallie, lot 2 237 232;
- 13.4 Demande pour la construction d'une résidence de 13,01 x 14,08 mètres sur un terrain situé au 76 rue de la Sapinière, lot 4 499 762;
- 13.5 Nouvelle proposition de revêtement extérieur au 96 Monbel, lot 2 238 123;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2016;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-20 modifiant le règlement de zonage 2012-08;

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-391

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 17 novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-392

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 29 novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-393

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Demande de réduction de vitesse sur la route 112, secteur lac Orford;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Règlement 2016-323 amendant le règlement du Plan d'urbanisme 2014-277 de la municipalité de Bolton-Est;

Le conseil prend acte.

4.2 Avis de la municipalité d'Austin selon les art. 110.2, 137.17 et 234.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Le conseil prend acte.

4.3 Demande de commandite – École secondaire de la Ruche;

RÉSOLUTION 2016-12-394

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise la commandite de 50 \$ pour l'album des finissants 2016-2017 de l'école secondaire de la Ruche;

QUE ce montant soit pris à même le budget des octrois aux organismes (solidarité sociale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Avis de consultation publique de la MRC de Memphrémagog sur le projet de règlement 19-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé 8-98 et ses amendements;

Le conseil prend acte.

4.5 Règlement numéro 13-16-2 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.6 Règlement numéro 18-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant l'octroi de deux subventions dans la municipalité soit 31 900 \$ à AMO et 10 000 \$ pour un circuit littéraire et fait mention que la municipalité d'Eastman bénéficie d'un bon parrainage de la Sûreté du Québec.

5.2 Résolution fixant l'assemblée du mois de janvier au lundi 9 janvier 2016 suivie d'un vin d'honneur;

RÉSOLUTION 2016-12-395

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer cette première séance ordinaire du conseil de l'année 2016 à une autre date que celle du premier lundi du mois;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la séance ordinaire du conseil du mois de janvier 2017 soit et est fixée au lundi 9 janvier 2017 à la même heure et au même endroit, soit 19h30 à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, Eastman, Qc;

QUE le traditionnel Vin d'honneur suive immédiatement la levée de la séance dans ce même lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Résolution établissant le calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil;

RÉSOLUTION 2016-12-396

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 au lieu habituel des délibérations, soit le 160 chemin George-Bonnallie à Eastman, Québec :

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	5 septembre (<i>mardi</i>)
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément au *Code Municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-397

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil autorise la fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes à compter de 12 h le vendredi 23 décembre 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017 inclusivement. Les bureaux seront ouverts dès le mardi 3 janvier 2017 à 9 h;

QUE les services d'urgence soient maintenus tout au cours de cette période;

QUE l'entretien de la patinoire soit et est prévu pendant la période des Fêtes selon la température;

QUE les congés chômés et payés pour tous les employés réguliers de la Municipalité sont ceux prévus à la politique de travail en vigueur;

QUE pour les autres employés, la loi sur les normes du travail s'applique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil;

Tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit tenir un registre public précisant les membres du conseil qui auraient reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre attention et qui excède 200\$;

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune déclaration des membres du conseil indiquant la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre attention dont la valeur excède 200 \$ pour l'année 2016.

5.6 Signature d'une entente pour le maintien de services publics et d'un bail de location de terrains avec chemin de fer du Centre du Maine et du Québec (Central Maine and Quebec Railway);

RÉSOLUTION 2016-12-398

ATTENDU QUE des accords ont été signés avec le Montréal, Maine and Atlantic Railway (MMAR) et que le MMAR a été acheté par le Central Maine and Quebec Railway (CMQR);

ATTENDU QU'il y a lieu de signer des ententes pour passage à niveau privé sur le territoire d'Eastman avec le nouvel acquéreur;

**Il est proposé par le conseiller, Je an-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe à signer une entente pour le maintien de services publics concernant les points miliars 95.33, 95.7 et 96.08 ainsi qu'un bail de location de terrains aux points miliars 95.5 et 95.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Le conseil prend acte du dépôt par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe des déclarations des intérêts pécuniaires de deux membres du conseil, soit M. Yvon Laramée ainsi que M. Michel Fréchette.

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-399

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 novembre 2016 au montant de **181 301,07 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-400

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 novembre 2016 et ce, pour un montant de **52 936,25 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de novembre 2016;

RÉSOLUTION 2016-12-401

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 novembre 2016, et ce, pour un montant de **45 684,84 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif n°6 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2016-12-402

ATTENDU la recommandation de paiement d'ADSP Architecture + design datée du 25 octobre 2016 en regard du décompte progressif n°6 – Réfection du bureau d'accueil touristique, payable à Constructions Guy Sébas inc.;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil accepte le décompte n°6 – Réfection du bureau d'accueil touristique, au montant de 9 675,42 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 11 124,31 \$ payable à Construction Guy Sébas inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Acquisition de cinq (5) appareils respiratoires;

RÉSOLUTION 2016-11-403

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité acquière cinq (5) appareils respiratoires APRIA AVON Z7, au coût de 4 538 \$ chacun plus les taxes applicables, pour un total de 26 087,83 \$;

ET QUE ces appareils soient payés à même le budget 2017 puisqu'ils seront achetés et facturés en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Résolution autorisant le partage avec la Municipalité de Bonsecours à raison de 50 % du coût du déneigement de la borne sèche du domaine des Étoiles pour la saison 2016-2017;

RÉSOLUTION 2016-11-404

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a partagé, pour la saison hivernale 2015-2016, le coût de déneigement de la borne sèche du Domaine des Étoiles à raison de 50 % du montant de la soumission;

ATTENDU QUE le coût du déneigement de la borne sèche, pour la saison hivernale 2016-2017, est de 1 050,00 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité d'Eastman défraie 50% du coût pour le déneigement de la borne sèche installée dans le Domaine des Étoiles et ce, en partenariat avec la municipalité de Bonsecours pour la saison hivernale 2016-2017;

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit, et elle est autorisée à payer à la municipalité de Bonsecours, sur présentation de facture, un

montant maximal de 525,00 \$ plus les taxes applicables, payable en deux versements, soit en janvier et en mai 2017, représentant la moitié de la facture totale de M. Pierre Rioux, entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 30 novembre 2016;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 30 novembre 2016.

9.3 Achat d'équipements de voirie;

RÉSOLUTION 2016-12-405

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise l'achat d'une scie à métaux, d'une plaque vibrante et d'une soudeuse avec équipements tel que présenté au comité des travaux publics lors de la rencontre du 30 novembre 2016, au montant de 9 345,23 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Asphaltage des accotements sur la route 112;

RÉSOLUTION 2016-12-406

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ATTENDU QUE le plan quinquennal du ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) prévoit le resurfaçage sur une distance de plus ou moins 5,5 km, débutant à 220 m à l'Est de la limite municipale de St-Étienne-de-Bolton et se terminant plus ou moins au chemin de la Renaissance;

ATTENDU QUE pour la sécurité des cyclistes, l'asphaltage des accotements est requis;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise le MTMDET à procéder à l'élargissement du pavage des accotements à 1,5 m, des deux côtés de la route, à l'Ouest de la rue Lapointe (route 245), où il est possible de le faire et là où les accotements n'ont pas cette largeur, en frais partagés entre le Ministère et la municipalité (soit 50 % de la largeur additionnelle à 1 m aux frais du Ministère et 50 % de cette même largeur additionnelle aux frais de la municipalité) pour un montant d'au plus de 17 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de septembre 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de septembre 2016;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de novembre 2016;

Le Conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre 17 novembre 2016;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 novembre 2016.

10.5 Renouvellement de l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques;

RÉSOLUTION 2016-12-407

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente pour l'année 2016 avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) au coût de 65 \$ la tonne métrique;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir une entente pour l'année 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité renouvelle l'entente concernant le traitement des matières résiduelles organiques avec la RIGDSC pour l'année 2017, aux mêmes tarif et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015;

RÉSOLUTION 2016-12-408

ATTENDU QUE la Stratégie d'économie d'eau potable du *Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* indique que les municipalités doivent produire un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé le rapport 2015 auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

ATTENDU QUE le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a approuvé le rapport le 11 novembre 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 octobre 2016;

Le Conseil prend acte.

11.2 Adhésion 2017 de l'inspecteur et l'inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

RÉSOLUTION 2016-12-409

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accorde la somme de 350 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion 2017 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, premier membre actif, et la somme de 225 \$ plus les taxes applicables, pour l'adhésion 2017 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, membre associé, à la COMBEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 9,84 x 10,84 mètres sur la rue de l'Amitié, lot 2 237 372;

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 6,1 X 7,92 mètres sur le chemin de l'Amitié, lot 2 237 371;

13.3 Demande pour la construction d'une pergola de bardeau gris deux tons sur un patio ; couleur de la brique de la maison passant de beige-rose à grise ; résidence située au 139 chemin George Bonnallie, lot 2 237 232;

13.4 Demande pour la construction d'une résidence de 13,01 x 14,08 mètres sur un terrain situé au 76 rue de la Sapinière, lot 4 499 762;

RÉSOLUTION 2016-12-410

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 novembre 2016 (rés. 2016-71)

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Nouvelle proposition de revêtement extérieur au 96 Monbel, lot 2 238 123; permis de construction émis en mars 2014. La propriétaire n'a pas installé le parement extérieur présenté lors de sa demande au CCU en mars 2014. Celui-ci devait être en bois gris alors que le revêtement actuel est en béton et un peu de bois et métal;

RÉSOLUTION 2016-12-411

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE malgré la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 novembre 2016 (rés. 2016-72), avec la condition que le requérant présente un plan de reboisement afin de camoufler les murs de béton ayant façade sur le chemin Monbel et qu'il doive privilégier l'installation d'un toit végétalisé dans la mesure du possible;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil refuse la demande d'approbation au règlement PIIA pour non-respect du revêtement spécifié dans la demande de permis déposée initialement.

REFUSÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-20 modifiant le règlement de zonage 2012-08;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-20 modifiant le règlement de zonage 2012-08;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « Services de soins pour animaux » à l'intérieur de la zone Ca-3;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet;

RÉSOLUTION 2016-12-412

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2016-19 relatif aux animaux et abrogeant le règlement 2005-03 et son amendement (règl. 2006-09) concernant le même objet soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-12-413

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
DG adjointe et secrétaire-trésorière adjointe